

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 MARS 2021

Délibération : **2021-03-150**  
OBJET : **ÉCOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS  
CONVENTION DE PARTENARIAT**  
Nomenclature : **1.3.2**

<b>En exercice</b> : 29	<p>Le quinze mars deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le cinq mars deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b> Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES</p> <p><b>Les membres ayant donné un pouvoir :</b> Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE.</p>
<b>Présents</b> : 27	
<b>Pouvoirs</b> : 2	
<b>Absents</b> : 0	
<b>Votants</b> : 29	
Délibération comportant :	
Annexe : ANNEXE Convention EPE.pdf	

**Rapporteur** : Marie-Thérèse BERAGNE

Depuis plusieurs années et dans un objectif d'accompagner la parentalité, l'École des Parents et des Éducateurs (EPE) propose une fois par mois à Treillières, des permanences de soutien aux parents assurées par une psychologue et, cinq fois par an, l'animation de cafés des parents.

Suite au comité de suivi qui a eu lieu mi-octobre 2020, il a été convenu pour 2021 :

- De reconduire l'organisation de cinq cafés des parents ;
- De maintenir le point écoute parents mais d'augmenter la fréquence des permanences du point écoute parents, en passant d'une permanence par mois à une permanence toutes les 3 semaines (hors juillet et août).

La convention présentée a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien financier aux activités d'intérêt général que l'association développe sur son territoire à l'intention des habitants de la commune de Treillières, et de préciser les engagements réciproques entre la collectivité et l'EPE.

Un nouveau comité de suivi sera organisé fin 2021 pour examiner le bilan des activités de l'EPE, tant sur le plan qualitatif que quantitatif et financier, et dégager d'éventuelles perspectives d'évolution pour l'année 2022.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- D'APPROUVER la convention de partenariat ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention et tout document s'y afférant.

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 15 mars 2021  
Alain ROYER, Maire

Accusé de réception en préfecture  
044-214/0209 - 2021-03-150-DE  
Date de rétrotransmission : 17/03/2021  
Date de réception préfecture : 17/03/2021